

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 23.02.2016	Heure 12h56	Numéro 16.121	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Théo Bregnard		
Titre : Audit externe accablant, quelle réponse apporter?		
Contenu :		
<p>La semaine dernière, un audit a confirmé les graves problèmes organisationnels et relationnels sur lesquels nous sommes fréquemment intervenus ces dernières années, notamment concernant les blocs opératoires et l'anesthésie – dont on reconnaît clairement les dysfonctionnements, en particulier au travers de son chef, qualifié de "rigide" et d' "autoritaire". Il ne s'agit pas ici d'ironiser sur des faits maintenant reconnus et établis, mais de réfléchir aux mesures à adopter pour corriger la situation alarmante décrite. On peut relever quelques termes forts tels que: "quotidien pathologique", "désarroi", "totale désillusion", "dysfonctionnement de fond", "enchaînement problématique des patients", etc. Si le constat frappe, nous sommes cependant étonnés par la légèreté de certaines analyses relatives à ces dysfonctionnements et surtout des réponses, relevant parfois de la méthode Coué, comme si la situation allait se corriger d'elle-même en transférant l'ambulatoire sur le site de La Chaux-de-Fonds.</p> <p>Enfin, nous remercions d'avance le Conseil d'État pour ses réponses aux questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premièrement, d'un point de vue organisationnel, le rapport mentionne (p. 22) qu'il y a 2'400 interventions (en grande majorité stationnaires) effectuées actuellement sur le site de La Chaux-de-Fonds et non effectuables sur Pourtalès (vu le taux de saturation que connaît le site). Comment, dans les projets développés par Conseil d'administration et effectifs dès le mois de juin, peut-on imaginer transférer toutes les urgences chirurgicales, sans poser d'importants problèmes de sécurité et de transferts lourds, complexes et coûteux? - Du côté de la chirurgie ambulatoire qu'il s'agira de transférer sur le site chaux-de-fonnier, ne nous retrouvons-nous pas face aux mêmes critiques qui avaient été faites lors de la mise en place de la votation populaire de 2013 avec le regroupement de l'ambulatoire sur Pourtalès? Y aura-t-il un transfert réel de tout l'ambulatoire sur La Chaux-de-Fonds? Qu'en est-il de la pédiatrie et de la gynécologie-obstétrique, voire d'autres domaines liés aux compétences développées sur Pourtalès? - Sur ce point, il est d'ailleurs étonnant que le projet de centralisation de la chirurgie ambulatoire sur un site et stationnaire sur l'autre, tant décrié par certains, semble à présent envisageable. N'est-ce pas contradictoire et fondamentalement contraire au respect de la votation populaire de novembre 2013? Le Conseil d'État entend-il repasser devant notre Conseil pour se mettre en conformité avec la loi? - Sur le même thème, comment respecter l'esprit de la loi et "l'équilibre entre les deux sites de soins aigus" quand on sait qu'en quelques années, le site de La Chaux-de-Fonds a perdu plus de 50 lits (généralement au profit de Pourtalès), insuffisamment compensés par les 24 lits de gériatrie annoncés et l'ambulatoire? Le rapport évoque une baisse de 31% sur le site de La Chaux-de-Fonds et une augmentation de 12% sur Pourtalès, ainsi qu'une perte de 5% qu'il s'agira d'analyser pour tenter d'y répondre. Quelles véritables contreparties le Conseil d'État entend-il mettre en place pour ne pas se mettre hors la loi et corriger la règle qui veut que dans notre canton, les regroupements se font par trop à sens unique? - On observe aussi, depuis la fermeture des blocs opératoires (les nuits des week-ends) sur La Chaux-de-Fonds, un rallongement de certains délais opératoires conduisant des patients à de longues attentes inconfortables avant d'être pris en charge. La fermeture annoncée des blocs opératoires toutes les nuits sur le site de La Chaux-de-Fonds et les concentrations souhaitées ne vont-elles pas renforcer ce problème? - Au niveau du personnel, le rapport évoque le fait que toute fusion conduit intrinsèquement à un repli, voire à une défense de ses positions au détriment de l'autre, de la minorité, malheureusement encore trop présente au sein d'Hôpital neuchâtelois (HNe). Cela laisse, comme mentionné dans le rapport, des "blessures encore très vives" (p. 22). Comment répondre à ces importantes difficultés qui semblent ne pas suffisamment avoir été prises en compte jusqu'ici et qui expliquent probablement nombre de départs? Le rapport parle de communication, mais comment la rendre effective? - Finalement, afin de corriger ces dysfonctionnements et d'améliorer l'efficacité de notre hôpital, y a-t-il eu une réflexion approfondie sur la possibilité de transférer une partie de l'activité de Pourtalès vers La Chaux-de-Fonds, afin de soulager le premier site et, peut-être... d'enfin respecter l'esprit de la loi de 2005? 		
Développement :		
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Théo Bregnard		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Cédric Dupraz	François Konrad	
Armin Kapetanovic	Marc Schafroth	

